



Heures supplémentaires obligatoires

Par **hlouwa**, le **06/12/2011** à **09:08**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire territorial. Je travaille 39h10 par semaine avec 24 jours de rtt à prendre dans l'année.

Mon chef veut que je travaille 1h40 de plus chaque jour. Habituellement je travaille de 8h30 à 17h20 et là il souhaite que je travaille de 8h30 à 19h tous les jours lorsque ma collègue n'est pas là.

Pour lui lorsque je pars à 17h20 (mon horaire habituel), il trouve ça trop tôt.

J'ai déjà fais des heures sup pour lui, enchaîner 3 semaines 8h30/19h, mais ça me fatigue, avec 1 heure de trajet pour rentrer chez moi, physiquement je tenais plus.

Ai-je le droit de refuser ? A-t-il le droit de me mettre un avertissement ou de me faire changer de poste si je refuse ?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **06/12/2011** à **12:19**

Bonjour,

Si vous étiez sous contrat de droit public, je vous répondrais que l'employeur peut vous faire effectuer des heures supplémentaires dans les limites des durées légales du travail mais comme vous êtes sous statut de droit public je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la branche d'activité...